



1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Phosphat
- **Code du produit:** 66808220
- **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de surface de métaux
- **Producteur/fournisseur:**
 KIESOW DR.BRINKMANN GmbH & Co. KG
 Wittekindstraße 27-35
 D-32758 Detmold
 Tel. +49 (0) 52 31/76 04-0
 Fax +49 (0) 52 31/76 04-27
 E-Mail:
 d.buchwald@kiesow.org
 p.mueller@kiesow.org
- **Service chargé des renseignements:** Abteilung Technik
- **Renseignements en cas d'urgence:**
 Notrufnummer/Emergency Call:
 +49 (0) 5 51/1 92 40 Giftinformationszentrum Göttingen
 France +33 (0) 800.07.42.28.

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
 Xi Irritant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
 Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
 R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Système de classification:**
 La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2	acide phosphorique	C; R 34	10-25%
CAS: 28348-53-0 EINECS: 248-983-7	cumènesulfonate de sodium	Xi; R 36	2,5-10%
	Fettalkoholalkoxylat, Polymer	Xi, N; R 36-50	≤1,0%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:**
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.


Nom du produit: Phosphat

(suite de la page 1)

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Pas nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7664-38-2 acide phosphorique

VME	Valeur momentanée: 3 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³
-----	--

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)


Nom du produit: Phosphat

(suite de la page 2)

- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter.
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

 · **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Caractéristique

 · **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	> 100°C

 · **Point d'inflammation:** Non applicable.

 · **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

 · **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa

 · **Densité à 20°C:** 1,25 g/cm³

 · **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible

 · **valeur du pH à 20°C:** 3

 · **Teneur en solvants:**
Solvants organiques: 0,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 4)


Nom du produit: Phosphat

(suite de la page 3)

 · **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

 · **Toxicité aiguë:**

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7664-38-2 acide phosphorique		
Oral	LD50	1530 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2740 mg/kg (rat)
28348-53-0 cumènesulfonate de sodium		
Oral	LD50	7000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)
Phosphatesterkaliumsalzlösung		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Fettalkoholalkoxylat		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Fettalkoholalkoxylat, Polymer		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
27546-07-2 Ammoniumdimolybdat		
Oral	LD50	3883 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

 · **Effet primaire d'irritation:**

 · **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

 · **des yeux:** Effet d'irritation.

 · **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

 · **Indications toxicologiques complémentaires:** Irritant

12 Informations écologiques

 · **Effets écotoxiques:**

 · **Toxicité aquatique:**

28348-53-0 cumènesulfonate de sodium	
EC50/48h	> 450 mg/l (daphnia magna)
IC50/72h	> 1000 mg/l (Algen)
LC50/96h	> 450 mg/l (Fische)
Fettalkoholalkoxylat	
EC50	>1000 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	1-10 mg/l (Zebrabärbling)
Fettalkoholalkoxylat, Polymer	
LC50/96h	0,1-1 mg/l (Leuciscus idus)
27546-07-2 Ammoniumdimolybdat	
toxisch ab	25 mg/l (Goldorfe)

(suite page 5)


Nom du produit: Phosphat

(suite de la page 4)

27 mg/l (Protozoen)
54 mg/l (Sc. quadricauda)

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination
· Produit:
· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage
14 Informations relatives au transport
· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):
· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): -

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
· Classe IMDG: -

· Marine Pollutant: Non

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
· Classe ICAO/IATA: -

· Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires
· Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant

(suite page 6)



Date d'impression : 18.12.2009

Révision: 18.12.2009

Nom du produit: Phosphat

(suite de la page 5)

· Phrases R:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· Phrases S:

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

34 Provoque des brûlures.

36 Irritant pour les yeux.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Technik**· Contact:**

Hr. Buchwald

Hr. Müller